



Le Saint-Siège

***DISCOURS DU PAPE PIE XII,
AUX PARTICIPANTS AU III^e CONGRÈS NATIONAL
DE LA SECTION ITALIENNE DU CONSEIL
DES COMMUNES D'EUROPE - C.C.E.****

Salle Royale - Vendredi 6 décembre 1957

Le Congrès de la Section Italienne du Conseil des Communes d'Europe, auquel ont pris part également d'importantes délégations des autres Sections Européennes, Nous offre l'occasion de saluer en vous, Messieurs, les représentants d'un des principaux mouvements, qui travaillent à construire une communauté européenne supranationale. C'est, vous le savez, un titre particulier à Notre bienveillance, et Nous avons voulu en donner une preuve nouvelle, en accueillant la requête de votre Présidence.

La voix des autonomies locales, leurs aspirations et leurs préoccupations, constituent un élément à la fois stimulant et pondérateur dans l'élaboration de l'unité fédérale européenne qui se cherche. Votre organisation peut en effet, grâce à la multiplicité de ses centres d'action, exercer une propagande très efficace en faveur de l'idée fédéraliste, et par là elle hâtera, Nous l'espérons, les décisions des gouvernements, et leur fournira l'appui d'une opinion publique éclairée.

Mais il est non moins important de souligner les considérations, que votre Conseil introduit avec autorité dans les projets des gouvernements. Le caractère fortement centralisateur des nations modernes ayant pour conséquence de réduire à l'excès les libertés des communautés locales et des individus, vous rappelez le primat des valeurs personnelles sur les valeurs économiques et sociales : le bien commun, en vue duquel le pouvoir civil est établi, culmine dans la vie autonome des personnes. Seule une communauté d'intérêts spirituels peut durablement rassembler les hommes. Il faut donc constituer dans l'Europe qui se fait, une vaste et solide majorité de fédéralistes qui tiennent pour les principes d'un sain personnalisme, Nous voulons dire une conception de la société civile, où les personnes trouvent un épanouissement normal et servent librement la communauté. Dans cette notion de service, un très grand nombre d'esprits généreux

peuvent tomber d'accord, pourvu qu'on lui donne tout son sens, à l'exemple du Divin, Maître, qui « n'est pas venu pour être servi, mais pour servir » (*Mt 20, 28*).

Bien loin de verser dans un idéalisme sans vigueur, cette attitude est au contraire la plus réaliste qui soit, car elle subordonne les intérêts secondaires aux intérêts supérieurs, elle fait bon marché de l'égoïsme et de susceptibilités trop facilement qualifiées de « légitimes » ; elle ne revendique pas de privilèges et consent aux sacrifices nécessaires ; elle ne recule pas devant les longs efforts et sait prendre les moyens qui s'imposent.

Il nous semble que votre Conseil, fort de l'expérience acquise dans l'administration municipale, possède ces qualités et sait les manifester avec fruit. Nous n'en voulons pour preuve que les sages résolutions prises en face des traités européens récents et des problèmes qui retardent encore l'unification politique si vivement souhaitée par vous. Sans doute est-ce pour cela que vos interventions rencontrent une audience favorable et que vos projets se présentent sous les meilleurs auspices.

Non contents en effet de promouvoir les jumelages de communes, qui suscitent de nombreuses sympathies et nouent des amitiés rayonnantes, vous avez fondé la « Communauté européenne de Crédit communal », destinée à préparer la création d'un Institut européen de Crédit communal. Mais là ne se bornent pas ses objectifs car elle ambitionne aujourd'hui d'obtenir un statut juridique international et, devenant ainsi une Communauté économique européenne des Pouvoirs locaux, elle pourrait représenter dans les nouvelles structures inaugurées par le Marché commun un organe de consultation et de collaboration, qui défendrait efficacement vos intérêts.

Parmi les problèmes qui intéresseraient une institution de ce genre, on relève la nécessité de fournir aux organismes supérieurs les données statistiques et techniques, qui définissent la situation économique des administrations locales, l'étude d'une répartition plus convenable des fonctions de l'État et des pouvoirs locaux dans l'administration civile, une plus juste harmonisation des efforts financiers des communes avec les mesures générales tendant à l'amélioration économique des régions sous-développées ou momentanément en difficulté. L'expérience de vos spécialistes et l'importance des problèmes, sur lesquels vous pouvez adopter des positions communes, donneront un poids considérable à la collaboration permanente, que vous comptez fournir à l'organisation rationnelle de l'Europe nouvelle.

Pour ces raisons, et pour l'esprit qui anime vos recherches, Nous sommes heureux de pouvoir vous adresser Nos encouragements et Nous formons les vœux les plus cordiaux pour la réussite des projets en cours. Que le Seigneur vous éclaire et vous soutienne sur la voie d'une fraternité plus vaste et plus profonde. Nous le demandons instamment à sa Divine Providence, en vous accordant à tous ici présents, à vos familles, à vos communes, Notre Bénédiction apostolique.

* *Discours et messages-radio de S. S. Pie XII, XIX,*

Dix-neuvième année de Pontificat, 2 mars 1957 - 1er mars 1958, pp. 637-639

Typographie Polyglotte Vaticane

Copyright © Dicastero per la Comunicazione - Libreria Editrice Vaticana